

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châlons-en-Champagne, le 03/06/2025

**Travaux au Centre des Finances publiques de Reims du 5 juin au 14 août 2025 : accomplissez toutes vos démarches sans avoir à vous y déplacer !**

L'accueil du Centre des Finances publiques de Reims, situé au 136 rue Gambetta, sera fermé pour travaux du 5 juin au 14 août 2025. Un accueil du public sera maintenu sur le site durant cette période, dans des conditions réduisant néanmoins les capacités de réception des usagers.

Dans un contexte où les travaux de voirie rendent par ailleurs difficile l'accès au Centre des Finances publiques, les usagers de Reims et son agglomération pourront néanmoins éviter de se déplacer en s'appuyant sur les services permettant de se renseigner, mais aussi de payer une facture ou un avis, au plus près de chez eux.

### **Modalités d'accueil au Centre des Finances publiques de Reims du 5 juin au 14 août 2025 :**

Les travaux mis en œuvre au Centre des Finances publiques de Reims à compter du 5 juin entraîneront la **fermeture de l'espace d'accueil du public situé au 136 rue Gambetta**.

Les usagers pourront toutefois être reçus **aux jours et horaires d'ouverture au public habituels** via l'entrée située au **130 rue Gambetta**.

### **Des questions sur vos impôts, vos factures locales ou vos amendes ? Renseignez-vous sans avoir à vous déplacer au Centre des Finances publiques de Reims !**

- **Sur internet**

Le site **impots.gouv.fr** permet aux usagers particuliers et professionnels d'accéder facilement à de nombreux renseignements, ainsi que de contacter leur Service des Impôts des Particuliers ou des Professionnels via leur **messagerie sécurisée** de leur **espace particulier ou professionnel**.

- **Par téléphone ou par mail**

Des agents des Finances publiques assurent également une **assistance téléphonique** pour toute question relative aux **impôts** du **lundi au vendredi de 8h30 à 19h00** au **0809 401 401** (coût d'un appel local).

Le canal téléphonique peut également être utilisé pour toute question relative au paiement

des amendes (bordereau de situation, demande d'un délai de paiement, notamment) : le **Centre de contact amendes** est joignable du **lundi au vendredi de 8h30 à 17h** au **03 26 69 69 69**, ou par mail à l'adresse [contact-amendes@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:contact-amendes@dgfip.finances.gouv.fr) .

Le **Service de gestion comptable de Reims** (questions relatives au paiement des factures émises par la Communauté urbaine du Grand Reims et ses communes membres) est joignable au **03 26 88 56 19** ou par mail à l'adresse [sgc.reims@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.reims@dgfip.finances.gouv.fr).

La **trésorerie de Reims Établissements hospitaliers** renseigne ses usagers par téléphone au **03 26 61 06 60** ou par mail à l'adresse [t051212@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:t051212@dgfip.finances.gouv.fr).

Le **Service de la publicité foncière et de l'enregistrement** est joignable au **03 26 87 90 06** ou par mail à l'adresse [spfe.marne@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:spfe.marne@dgfip.finances.gouv.fr).

- **Dans les espaces France Services du Grand Reims**

Les animateurs des espaces **France services** peuvent apporter un premier niveau d'accompagnement aux usagers pour leurs démarches liées aux Finances publiques (impôts, amendes, factures locales), notamment pour utiliser les services en ligne.

Parmi les 23 structures labellisées France Services dans la Marne, **8 sont situées à Reims ou dans son agglomération**. Par ailleurs, la tournée du **bus France Services** comprend une étape dans plusieurs communes du Grand Reims (Beine-Nauroy, Hermonville, Ville-en-Tardenois, par exemple). Les coordonnées et horaires d'ouverture des France Services de la Marne et les informations relatives au bus France Services sont disponibles sur le site de la **Préfecture de la Marne**.

**Une facture locale ou une amende à payer ? Pensez au paiement en ligne ou au paiement de proximité chez les buralistes agréés !**

Les amendes peuvent être réglées en ligne sur le site [amendes.gouv.fr](http://amendes.gouv.fr), ou sur le site [stationnement.gouv.fr](http://stationnement.gouv.fr) pour les forfaits de post-stationnement.

Le paiement en ligne est également possible pour les factures locales sur [PayFiP.gouv.fr](http://PayFiP.gouv.fr) .

Il est également possible de régler une amende ou une facture locale auprès d'un **buraliste agréé**, en **espèces** ou par **carte bancaire**, grâce au QR code figurant sur sa facture ou son avis.

**120 buralistes** sont actuellement agréés dans la Marne. Ils se situent dans près de 50 localités dont une quinzaine de communes du Grand Reims. Consultez la liste des **buralistes agréés à Reims et dans son agglomération** sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

**Contact Presse :**

Tél : 03 26 69 53 43

Mél. : [pauline.rouvre@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:pauline.rouvre@dgfip.finances.gouv.fr)

[ddfip51.mission-communication@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip51.mission-communication@dgfip.finances.gouv.fr)

Pauline ROUVRE,

Chef de Cabinet - Communication

Direction départementale des Finances publiques  
de la Marne

12 rue Sainte-Marguerite

51022 CHÂLONS-en-CHAMPAGNE CEDEX